

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil six
En exercice : 9 Le huit décembre
Présents : 6 Le Conseil Municipal de la Commune de LEYRAT
Votants : 6 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Madame Rosine ROMAINE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/06

Présents : Rosine ROMAINE, Françoise HENRY, André AUPETIT, Irène
COFFIN, Alain MOINAUX, Gisèle BOUVIER

Excusés : Raymond PETARD, Jacques GRANDJEAN, Corinne JULLIEN

OBJET : MOTION SUR LA DESSERTE FERROVIAIRE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion qui a été adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée des maires et Adjointes le 21 octobre 2006.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans le compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif la placer la Souterraine à deux heures de Paris
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances, - Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Rosine ROMAINE

